

COURSES SUR PISTE

REGLEMENT PARTICULIER 2025



MOTO-CLUB: MARMANDAIS

E-MAIL: secretariat@grasstrack-marmande.com

TÉLÉPHONE: 05-53-64-47-23

ORGANISATEUR TECHNIQUE: MOTO- CLUB MARMANDAIS

N° D'ÉPREUVE FFM: 386

DATE: 19 avril 2025

LIEU:

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	STELLA PAULINE	Licence :	335582
Président de jury	BARES JEAN NOEL	Licence :	026780
Membre de jury		Licence :	
Membre de jury		Licence :	
Arbitre CCP	GORET CHRISTOPHE	Licence :	011836
Juge de départ	LAMARQUE PHILIPPE	Licence :	070869
Commissaire technique responsable	CHAVERON PATRICE	Licence :	059881

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

☒ **LIGUE NATIONALE DE SPEEDWAY**

★ COMPOSITION DES EQUIPES :

4 pilotes titulaires + 1 réserviste (option) :

#1 #2 #3 #4

+

#5

Cylindrée :	500 cm3	500 ou 250 cm3
Nationalité :	1 à 3 pilotes étrangers 1 à 3 pilotes français	Français
Average :	Au moins 1 pilote ≤ 1.00 Total mini 5.50 Total maxi 7.00 ou 6.50 sans réserviste	≤ 1.00

★ 4 EQUIPES :

MARMANDE | MORIZES | LA REOLE | MIRAMONT

☒ **PROMOTION CUP**

Catégories :
Pilotes 500 cc

Format de course :
A définir en fonction du nombre de pilotes

☒ **YOUTH CUP**

Catégories :
Pilotes 85-190 cc
+ Catégorie 250 cc

Format de course :
A définir en fonction du nombre de pilotes

☒ **AUTRES CATÉGORIES :**

KIDS / ÉDUCATIFS

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- son(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, combinaison 1 pièce de cuir ou Kevlar, gants de cuir ou équivalent, bottes de cuir ou équivalent, protection dorsale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après la dernière manche de la catégorie concernée, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr DOME**

Nombre de secouristes **7**

Hôpital le plus proche **MARMANDE**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **5 min**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **"Carpète"**

Adresse **20, chemin des sables du dispan**

Caractéristiques :

Longueur de la piste **317 m**

Largeur minimum de la piste **14 m**

Nombre d'OCP* **4**

*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **15/01/2025**



VISA DE LA LIGUE

DATE: 17/01/2025



VISA DE LA FFM

DATE: **31/03/2025**
NUMÉRO: **25/0331**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org